



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le



ID : 046-200092138-20220706-2022070609-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE
AVAL

N° 20220706 -09

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 15
- votants = 19

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à SAINT-CERE, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 29 juin 2022.

Présents : 15

AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, CESANO Lionel, CHIEZE Catherine (suppléante de THEBAUD Michel), CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier), DA FONSECA Thierry, FOUCHE Jean-Claude, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LUDIER Stéphane, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, TEULIERE Jean-Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

ARAQUE Fausto à NAYRAC Jean-Luc, DELANDE Claire à AYROLES Francis, MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel, RANOUIL Philippe à LAVERGNE-AZARD Loïc.

Absents dont excusés : 5

BES Didier, BOUCHEZ Murielle, JAUZAC Catherine, PEYRICAL René, THEBAUD Michel.

OBJET : : LANCEMENT DECLARATION D'INTERET GENERAL - PPG OUYSE ALZOU

Monsieur le Président expose la nécessité d'élaborer une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur le bassin versant Ouyse-Alzou pour légitimer l'action du SMDMCA sur ce territoire, notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) Ouyse-Alzou et de ses affluents. La construction du PPG a débuté avec un diagnostic de terrain des cours d'eau du bassin versant réalisé en régie entre 2015 et 2020. Ce diagnostic a été partagé avec les partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec les élus et acteurs locaux, et a permis d'aboutir à une définition concertée des enjeux de ce territoire.

La programmation prévisionnelle du PPG (2023-2032) sera très prochainement proposée et discutée en comité de pilotage du PPG, afin de valider le document définitif faisant l'objet de la DIG.

Cette DIG concerne plusieurs types de travaux :

- Gestion de la végétation et des embâcles
- Entretien et restauration de la ripisylve
- Mise en défens des berges et remontée des points d'abreuvement du bétail au cours d'eau
- Restauration de zones humides
- Restauration de la continuité écologique
- Restauration hydromorphologique des cours d'eau
- Limitation de l'impact des plans d'eau sur la masse d'eau
- Sensibilisation sur les Espèces Exotiques Envahissantes.

La durée de la DIG est de 5 ans à compter de l'approbation du PPG par les services de l'Etat, sur la période 2023-2028.

Elle concerne les communes de : Albiac, Alvignac, Anglars, Aynac, Bio, Calès, Carluçet, Couzou, Durbans, Espeyroux, Flaujac-Gare, Gramat, Issendolus, Lacapelle-Marival, Lacave, Lavergne, Le Bastit,

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 046-200092138-20220706-2022070609-DE



Le Bourg, Le Bouyssou, Leyme, Loubressac, Lunegarde, Mayrinhac Lentour, Miers, Montfaucon, Monvalent, Padirac, Reihac, Rignac, Rocamadour, Rudelle, Rueyres, Saignes, Saint Jean Laginestre, Saint Maurice en Quercy, Saint Simon, Saint Vincent du Pedit, Sonac, Thégra, Thémines, Théminettes.

Par ailleurs, les PPG sont des documents cadre de gestion faisant l'objet d'un processus de concertation important et permettant de réunir les financements nécessaires à la réalisation des actions programmées. Dans ce contexte, il est important de délibérer sur le contenu de chaque PPG.

Le PPG Ouyse-Alzou 2023-2032 intègre une programmation pluriannuelle prévisionnelle sur 10 années.

Cette programmation est divisée en deux axes :

- Axe 1 : Atteinte ou maintien de la bonne qualité de l'eau et des milieux connexes
- Axe 2 : Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau.

Ces deux axes regroupent 7 thématiques d'actions pour un budget global de 3 337 063,00 euros HT, avec un financement prévisionnel moyen de 60% sur l'ensemble du programme (AEAG/Région).

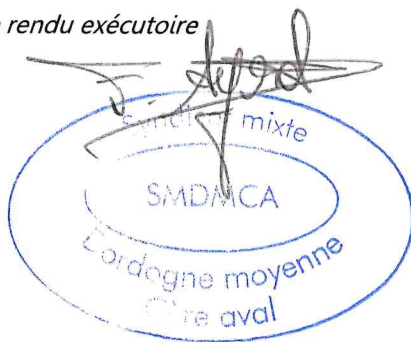
Le détail de la programmation prévisionnelle est présenté en annexe.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, à l'unanimité,

- approuve la programmation prévisionnelle du PPG Ouyse-Alzou 2023-2032
- décide de lancer la DIG sur la période 2023-2028
- l'autorise à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

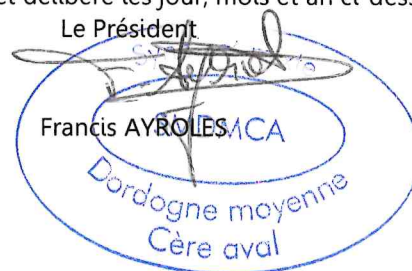
Publié et notifié le

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.